

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 11h00

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 11h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Arthur Bauchet du Complexe Sportif des Blaquières, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1. Marché de travaux de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire des Migraniers – Attribution.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2. Elections sénatoriales 2020 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants appelés à siéger au sein du collège électoral.

Présents : 19 – Monsieur le Maire, MM & Mmes Martine LAURE, Frédéric CARANTA, Viviane BERTHELOT, Francis MONNI, Anne KISS, François BERTOLOTTI et Sophie SANTA-CRUZ, Adjointes ; Marie-Dominique FLORIN, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Yvette ROUX, Natacha SARI, Michel SCHELLER, Jean-Marie TROEGELER, Denise TUNG et Jean-Marc ZABERN – Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 8 – Philippe BARTHELEMY à Martine LAURE, Jean-Louis BESSAC à Francis MONNI, Romain CAIETTI à Nicole MALLARD, Benjamin CARDAILLAC à Sophie SANTA-CRUZ, Sylvie FAUVEL à Christophe ROSSET, Gilles ROUX à Anne KISS, Virginie SERRA SIEFFERT à Jean-Marc ZABERN et Claire VETAULT à Viviane BERTHELOT.

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ

1. Marché de travaux de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire des Migraniers – Attribution.

Dans le cadre du projet de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire des Migraniers, la Commune a décidé de procéder à des travaux consistant au décapage des revêtements enrobés existants, au surfacage du fond de forme et à la réalisation de nouveaux revêtements.

A cet effet, une procédure adaptée de mise en concurrence des opérateurs économiques a été mise en œuvre, en application du Code de la Commande Publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 09 avril 2020 au journal d'annonces légales BOAMP - parution le 09 avril 2020 – et publié également sur le profil acheteur www.achatpublic.com et le site internet de la commune.

Le dossier de consultation a également été mis à disposition des opérateurs économiques le 09 avril 2020, sur le profil acheteur www.achatpublic.com avec remise des plis.

Au terme de la procédure, la Commission des MAPA, réunie en séance du 30 juin 2020, a émis un avis favorable à la conclusion du marché de travaux avec l'entreprise ACTION TP, sise à Cuers (83390), ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 249 690 € HT.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le **Code de la Commande Publique - parties marchés publics**,

Vu l'avis de la commission des MAPA en date du 30 juin 2020,
Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché de travaux précité et d'en autoriser la signature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché de travaux de désimperméabilisation des cours des écoles maternelle et élémentaire du Groupe Scolaire des Migraniers à la société ACTION TP ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 249 690 € HT (deux cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix euros);
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit marché dont l'acte d'engagement demeurera annexé à la présente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2. Elections sénatoriales 2020 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants appelés à siéger au sein du collège électoral.

Le renouvellement d'une partie du Sénat interviendra le dimanche 27 septembre 2020.

Les sénateurs sont élus, dans chaque département, par un collège électoral lui-même formé d'élus de cette circonscription : députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux et conseillers municipaux.

En vue de désigner leurs délégués et suppléants, les Conseils Municipaux ont été convoqués le vendredi 10 juillet 2020 ; date impérative fixée par Décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et suppléants a été indiqué à chaque Commune, par arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2020.

Pour la Commune de GRIMAUD, 15 délégués et 5 suppléants doivent être élus par les conseillers municipaux selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage (adjonction ou radiation de noms) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Une Circulaire du Ministère de l'Intérieur du 30 juin 2020 précise que l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste. Les candidats se présentent donc globalement et non spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.

Tout conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste. Celle-ci peut comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir. Néanmoins, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire ; les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Les listes de candidats doivent être rédigées sur papier libre et contenir les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée ;
- les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Elles doivent être déposées auprès du Maire et ce, jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis (notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique).

Le vote se fait sans débat, au scrutin secret.

Les sièges attribués à chaque liste sont calculés d'abord pour les fonctions de délégués, puis par un second calcul pour les suppléants.

Les délégués élus et les suppléants présents doivent faire part de leur refus éventuel d'exercer leur mandat immédiatement après la proclamation de leur élection et avant que la séance ne soit levée, faute de quoi ils sont réputés avoir accepté ce mandat.

Pour les élus absents à la présente séance, le Maire doit leur notifier leur élection dans les 24 heures. Ils disposent d'un jour franc à compter du jour de notification pour refuser éventuellement leur fonction et en avertir le Préfet.

Ils doivent, dans ce même délai, informer le Maire de leur refus afin qu'il modifie la liste des délégués. Si à l'expiration de ce délai, le Préfet n'a pas été informé, l'élu est réputé avoir accepté sa désignation.

Ces rappels effectués le scrutin est déclaré ouvert.

Dès l'ouverture du scrutin, il est constitué un bureau électoral composé :

- du Maire, Président du bureau ;
- des 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Michel SCHELLER et Madame Nicole MALLARD ;
- des 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Christophe ROSSET et Madame Natacha SARI.

Le bureau électoral constitué, il est fait communication du nom des candidats :

LISTE SERVIR GRIMAUD	LISTE GRIMAUD AUTREMENT
1 Mme Martine LAURE née SENEQUIER	1 Mme Yvette ROUX née SEYTRE
2 M. Frédéric CARANTA	2 M. Jean-Marie TROEGELER
3 Mme Viviane BERTHELOT née FABRIZI	3 Mme Virginie SERRA SIEFFERT
4 M. Francis MONNI	4 M. Jean-Marc ZABERN
5 Mme Anne KISS née CHARLOTON	
6 M. François BERTOLOTTO	
7 Mme LENTHY Janine née TOFANELLI	
8 M. Michel SCHELLER	
9 Mme Nicole MALLARD née SOHIER	
10 M. Philippe BARTHELEMY	
11 Mme Denise TUNG née FIGLIOLINI-SONNET	
12 M. Benjamin CARDAILLAC	
13 Mme Marie-Dominique FLORIN née BATHIAT	
14 M. Gilles ROUX	
15 Mme Claire VETAULT	
16 M. Christophe ROSSET	
17 Mme Natacha SARI	
18 M. Jean-Louis BESSAC	
19 Mme SANTA-CRUZ Sophie née BOUDOISSIER	
20 M. Jean-Marc ROLAND ROCCHIA	

A la clôture du scrutin, les votes sont dépouillés par les membres du bureau électoral et les résultats proclamés.

- Nombre **de délégués** à désigner : 15
- Nombre **de suppléants** à désigner : 5
- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Ont obtenu :	Voix	Nbre de délégués	Nbre de suppléants
Liste « Pour Servir Grimaud »	23	13	5
Liste « Grimaud Autrement »	4	2	0

Sont désignés en qualité de délégués :

1. Mme Martine LAURE née SENEQUIER
2. M. Frédéric CARANTA
3. Mme Viviane BERTHELOT née FABRIZI
4. M. Francis MONNI
5. Mme Anne KISS née CHARLOTON
6. M. François BERTOLOTTO
7. Mme LENTHY Janine née TOFANELLI
8. M. Michel SCHELLER
9. Mme Nicole MALLARD née SOHIER
10. M. Philippe BARTHELEMY
11. Mme Denise TUNG née FIGLIOLINI-BONNET
12. M. Benjamin CARDAILLAC
13. Mme Marie-Dominique FLORIN née BATHIAT
14. Mme Yvette ROUX née SEYTRE
15. M. Jean-Marie TROEGELER

Sont désignés en qualité de suppléants :

16. M. Gilles ROUX
17. Mme Claire VETAULT
18. M. Christophe ROSSET
19. Mme Natacha SARI
20. M. Jean-Louis BESSAC

Un procès-verbal des opérations électorales est dressé publiquement et établi en trois exemplaires. Il est signé respectivement par le Maire, les autres membres du bureau électoral et le secrétaire de séance.

La séance est clôturée à 11h35.

Fait à Grimaud, le
Le Maire,
Alain BENEDETTO.